CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JACKY GERARD / MME SANDRA DALBIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2024 entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la convention pluriannuelle entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le Département des Bouches-du-Rhône et la maison départementale des personnes handicapées annexée au rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention pluriannuelle.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées